



PV du Conseil municipal du 11 janvier 2018

Présents : Victor Vecchiato, Jean-Pierre Agresti, Florence Blanchet, Annie Blanc, Chantal Ancé, David Loose, Alain Chabuel, Marine Clavel, Hélène Colombani, Jean-Louis Serre, Hervé Labadie, Gabriel Péro, René Rigaux, Jean-François Bove, Hélène Colombani, Ghyslaine Arnaud-Ialynko, Sandrine Baup, Pierre Jail.

Secrétaire de séance : Annie Blanc

1. Approbation du dernier PV du Conseil municipal

Le PV est adopté à l'unanimité.

2. Ressources humaines : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de revoir le montant annuel de l'IFSE fixé pour le niveau 3 de responsabilité « polyvalence administrative » afin de tenir compte de l'intégralité des montants perçus par les secrétaires de mairie avant la création de la commune nouvelle. IL est proposé que ce montant, fixé initialement à 2 350 € soit réévalué à 2 600 €.

De ce fait, le montant maximum du CIA pour le niveau de responsabilité n° 3 est lui aussi réévalué à 650 € (correspondant à 25% du montant annuel de l'IFSE).

La délibération est prise à l'unanimité.

La séance est levée à 20h25.

A Blanc